

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3994

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de coopération portant sur la réalisation du projet de tramway de l'agglomération de Rabat Salé - Avenant n° 1 à la convention tripartite entre l'Agence française de développement (AFD), la Société du tramway de Rabat Salé (STRS) et la Communauté urbaine de Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Farih, MM. Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-3994**

commission principale : développement économique

objet : **Convention de coopération portant sur la réalisation du projet de tramway de l'agglomération de Rabat Salé - Avenant n° 1 à la convention tripartite entre l'Agence française de développement (AFD), la Société du tramway de Rabat Salé (STRS) et la Communauté urbaine de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2002, la Communauté urbaine de Lyon et la Commune urbaine de Rabat ont engagé un partenariat technique qui a fait l'objet de plusieurs accords de coopération décentralisée, avec notamment :

- la signature, en avril 2007, du projet "Appui au renforcement durable des capacités de maîtrise d'ouvrage de la Commune urbaine de Rabat en matière de déplacements et transports publics urbains" financé dans le cadre du programme d'appui à la décentralisation (PAD Maroc) et soutenu par le ministère des affaires étrangères (MAE),

- l'approbation, par le Conseil de communauté du 10 septembre 2012, de la convention de coopération décentralisée en cours (2013-2015).

L'une des thématiques principales de cette coopération porte sur les transports publics et les déplacements et vise à développer cet axe avec tous les partenaires locaux de la Commune urbaine de Rabat impliqués, tels que la Wilaya de Rabat, la Commune de Salé, la Société du tramway de Rabat Salé (STRS) et l'Agence d'urbanisme de Rabat Salé (AURS).

Par ailleurs, forte de son expérience en coopération décentralisée, la Communauté urbaine a signé, en janvier 2007, un accord cadre de partenariat avec l'Agence française de développement (AFD), principal bailleur de fonds de la coopération française, pour mettre en commun les moyens respectifs des 2 organisations sur des projets de coopération.

C'est dans le cadre de ce double partenariat, qu'une convention de coopération tripartite entre la Communauté urbaine, l'AFD et la STRS a été signée le 27 juillet 2010, dont l'objet est d'accompagner la STRS et ses partenaires institutionnels (Wilaya de Rabat, Communes de Rabat et Salé et l'AURS) dans la mise en exploitation et la gestion du tramway de Rabat.

Cette coopération est basée sur l'organisation de missions d'experts lyonnais auprès de la STRS et de ses partenaires institutionnels, ainsi que des stages de formation à Lyon du personnel de la STRS et de ses partenaires institutionnels. Le déroulé de ce programme a pris du retard et ne pourra être terminé dans le délai des 3 ans prévus initialement, l'équivalent d'une année de travail restant encore à mettre en place.

Afin de terminer le programme prévisionnel et de solder les engagements financiers des 3 parties, il est donc proposé de proroger cette convention de 18 mois à compter de la date d'échéance de la convention initiale, soit jusqu'au 26 janvier 2015.

Pour mémoire, l'engagement financier prévisionnel des 3 partenaires était le suivant, dans la convention d'origine :

- Agence française de développement (AFD) :	299 490 €,
- Société du tramway de Rabat Salé (STRS) :	69 240 €,
- Communauté urbaine de Lyon :	17 400 €.

La part financée par la STRS est intégralement gérée par celle-ci, et celle financée par l'AFD est intégralement versée à la Communauté urbaine qui a la charge de la mise en œuvre du programme.

Les dépenses et les recettes prévisionnelles restantes pour la Communauté urbaine sont les suivantes (en € TTC). Les recettes seront versées en 2 fois par l'AFD en fonction du degré d'avancement et du solde définitif du programme réalisé.

	Montants (en €)
Recettes	99 830
Dépenses dont :	105 630
<i>. frais de réception</i>	4 650
<i>. frais de déplacement</i>	7 240
<i>. frais d'expertise et de coordination externe</i>	93 740
Charge nette pour la Communauté urbaine de Lyon	5 800

Vu ledit dossier :

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention tripartite à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Agence française de développement (AFD) et la Société du tramway de Rabat Salé (STRS), qui proroge de 18 mois la durée de celle-là à compter de sa date d'échéance.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Les dépenses de fonctionnement, soit 105 630 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2013-2014 - chapitre 011 - fonction 048 - opération n° 0P02O2026.

4° - Les recettes de fonctionnement, soit 99 830 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2013-2015 - compte 74718 - fonction 048 - opération n° 0P02O2026.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.